

Le Mont Veyrier et le Mont Baron depuis le Col du Pré Vernet

Une randonnée proposée par GOGO

De nombreuses et très belles vues sur la ville et le Lac d'Annecy depuis les hauteurs les surplombant en rive Est. Quelques efforts seront nécessaires pour atteindre les Monts Veyrier et Baron, mais vous ne serez pas déçus et la récompense sera aux bouts de vos efforts.



Durée : 2h30
 Distance : 5.12km
 Dénivelé positif : 447m
 Dénivelé négatif : 451m
 Point haut : 1276m
 Point bas : 908m

Difficulté : Moyenne
 Retour point de départ : Oui
 Moyen de locomotion : A pied
 Régions : Alpes, Aravis et Bornes, Lac d'Annecy
 Commune : Annecy-le-Vieux (74940)

Description

À partir d'Annecy le Vieux, depuis la D5, prendre la direction "Sur les Bois". Suivre la direction Col des Contrebandiers puis Col du Pré Vernet. Arrivé au Pré Vernet stationner sur le parking (non aménagé) dans l'épingle au bout de la route.

(D/A) Depuis le parking, dos à la route, appuyer sur la gauche puis prendre le sentier montant à gauche en direction du Col des Sauts, etc. Suivre le chemin en lacets jusqu'au Col des Sauts.

(1) Premier point de vue. Poursuivre tout droit sur le Sentier des Crête sans jamais s'en écarter. Le chemin est parfois un peu incertain dans les rochers mais si vous allez trop à droite vous tomberez très rapidement sur une impasse (et le vide) et si vous vous écartez à gauche vous vous enfoncerez dans la forêt. Retournez quelques mètres en arrière et le "vrai chemin" vous apparaîtra évident.

(2) Arrivé au Mont Baron (panneau) prendre à gauche la direction "Col du Pré Vernet par le Creux du Loup". Suivre le sentier dans la forêt. Le balisage vous permet de rester sur le sentier principal.

(3) À une bifurcation en T, prendre à gauche la direction Pré Vernet. Attention ! le balisage est un peu caché derrière un arbre. En continuant toujours tout droit, le sentier qui vous ramènera au parking (D/A).

Informations pratiques

De bonnes chaussures sont nécessaires, une partie de la randonnée se déroulant dans le rocher.

A proximité

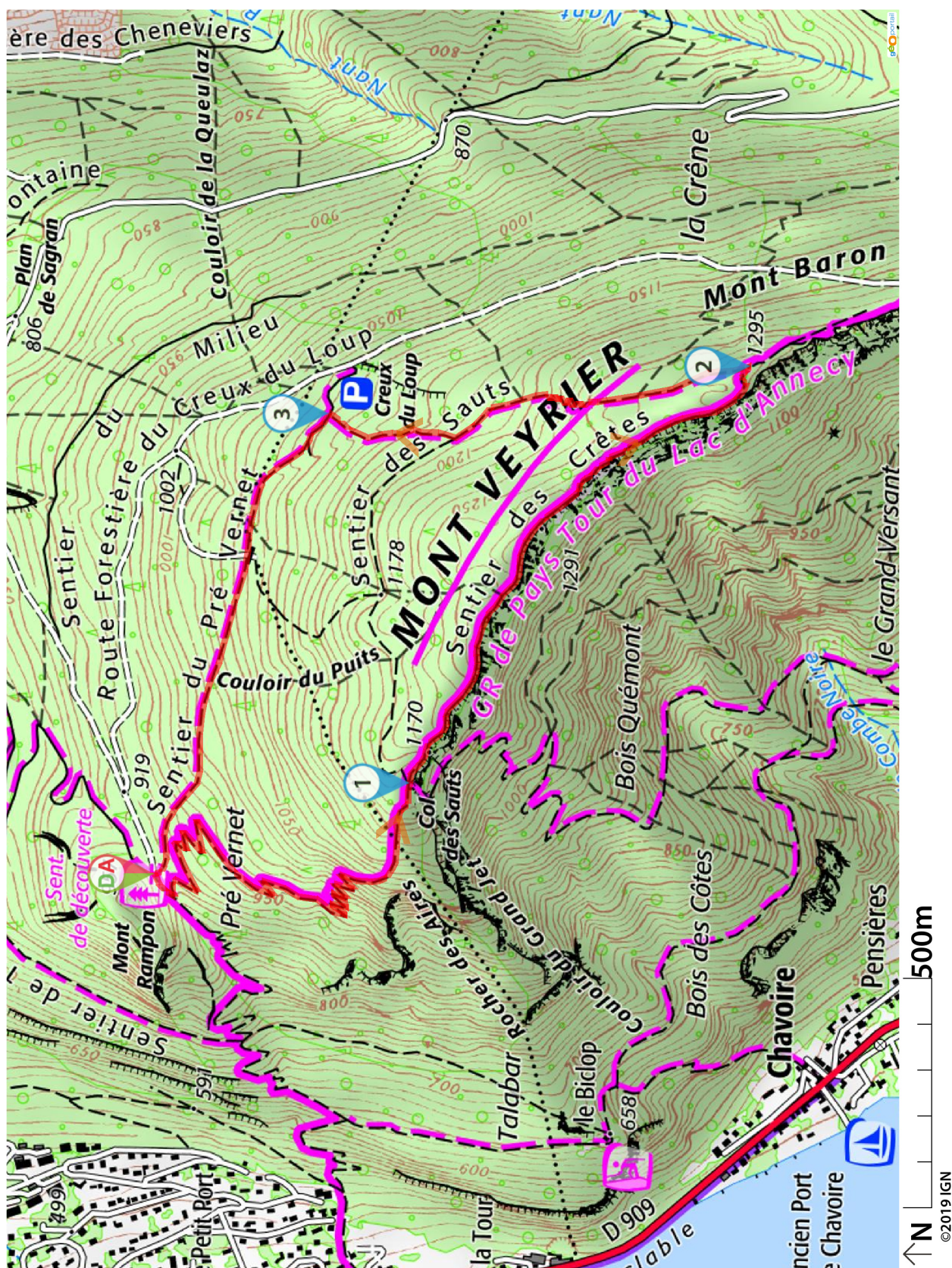
Les bords du Lac d'Annecy bien évidemment, la vieille ville et son quartier piétonnier, et le château.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-mont-veyrier-et-le-mont-baron-depuis/>

Points de passages

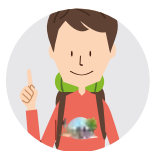
- D/A Col du Pré Vernet**
N 45.908296° / E 6.172545° - alt. 922m - km 0
- 1 Col des Sauts**
N 45.903294° / E 6.175098° - alt. 1155m - km 1.64
- 2 Mont Baron**
N 45.896627° / E 6.186825° - alt. 1271m - km 2.92
- 3 Intersection Creux du Loup**
N 45.904877° / E 6.185494° - alt. 1080m - km 3.99
- D/A Col du Pré Vernet**
N 45.908289° / E 6.172566° - alt. 922m - km 5.12

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

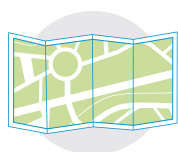
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



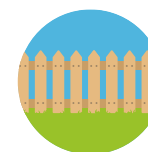
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



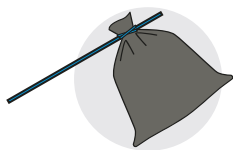
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.